

**COMMUNITY AND PROTECTIVE
SERVICES COMMITTEE
REPORT 14
28 OCTOBER 2020**

**COMITÉ DES SERVICES
COMMUNAUTAIRES ET DE
PROTECTION RAPPORT 14
LE 28 OCTOBRE 2020**

**Report to
Rapport au :**

**Community and Protective Services Committee
Comité des services communautaires et de protection
15 October 2020 / 15 octobre 2020**

**and Council
et au Conseil
28 October 2020 / 28 octobre 2020**

**Submitted on October 5, 2020
Soumis le 5 octobre 2020**

**Submitted by
Soumis par :
Anthony Di Monte, General Manager – Emergency and Protective Services /
Directeur général – Services de protection et d’urgence**

**Contact Person
Personne-ressource :
Lisa Petch, Program Manager - Community Safety and Well-Being / Gestionnaire
de programme - Sécurité et bien-être dans les collectivités
613-580-2424 extension/poste 36319, Lisa.Petch@ottawa.ca**

**Quartier: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE Numéro de dossier: ACS2020-EPS-
GEN-0008**

SUBJECT: Community Safety and Well-Being Plan – Interim Report

**OBJET : Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités – Rapport
provisoire**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Community and Protective Services Committee recommend that Council approve the Community Safety and Well-Being Plan priorities as outlined in this report.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité des services communautaires et de protection recommande au Conseil d'approuver les priorités du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités comme indiqué dans ce rapport.

SYNTHÈSE ADMINISTRATIVE

Hypothèses et analyse

L'objectif de ce rapport provisoire consiste à recommander les cinq priorités du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (SBEC) de la Ville d'Ottawa avant de réaliser les étapes suivantes dans l'élaboration de l'intégralité du plan. Les priorités recommandées tiennent compte de l'information, des commentaires et des données recueillis dans les premières phases de l'élaboration du plan, selon les précisions que nous donnons ci-après. Le Plan de SBEC est un outil à long terme qui a une incidence sur les collectivités et qui permet de se pencher sur les grandes priorités sociales, sur les causes explicatives de la criminalité, des dérèglements sociaux et des maladies et qui fait état des objectifs à atteindre grâce à des partenariats multisectoriels.

En plus de recommander les priorités locales du plan, ce rapport provisoire fait état des travaux menés pour les deux premières phases de l'approche adoptée dans l'élaboration du plan de SBEC (figure 2), notamment l'analyse des données et l'aperçu du contexte, ainsi que les priorités du Plan de SBEC. Il comprend aussi les résultats de la première phase de la consultation publique qui vient étayer l'établissement des priorités du Plan de SBEC. Enfin, ce rapport donne les grandes lignes du calendrier révisé en raison de la pandémie de COVID-19 pour l'élaboration des autres composants du Plan de SBEC.

L'élaboration du Plan de SBEC respecte à la fois le [Cadre de la planification du gouvernement provincial](#) et l'approche élaborative en six étapes exposées dans le

[Rapport sur la Feuille de route pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités](#), qui a été approuvé par le Conseil municipal (ACS2019-EPS-GEN-0011). Conformément à la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario*, les municipalités de cette province doivent préparer et adopter un plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités. L'échéance fixée pour l'établissement du plan final est actuellement en voie de révision en raison de la pandémie de COVID-19, et le ministère du Solliciteur général travaillera en collaboration avec l'Association des municipalités de l'Ontario afin de fixer une nouvelle échéance par voie de réglementation à une date ultérieure. Le personnel de la Ville prévoit alors de présenter le Plan de SBEC au Comité et au Conseil municipal pour approbation à l'automne 2021.

Les cinq priorités recommandées pour le Plan de SBEC d'Ottawa s'inspirent des commentaires recueillis durant les activités de consultation. Une priorité est entre autres consacrée au processus qui viendra étayer et intégrer les activités menées dans le cadre des quatre activités prioritaires, selon les modalités exposées plus précisément dans ce rapport. La liste des priorités ne suit aucun ordre d'importance en particulier.

Priorité relative au processus :

- a. Systèmes intégrés et simplifiés

Priorités relatives à l'intervention :

- b. Discrimination, marginalisation et racisme
- c. Sécurité financière et réduction de la pauvreté
- d. Logement
- e. Bien-être mental

Les priorités recensées ci-dessus sont les plus importantes pour le public et pour les intervenants, et sont les plus efficaces pour corriger les causes explicatives de la criminalité, de l'agitation sociale et des méfaits dans la première édition du Plan de SBEC, comme nous le précisons plus loin dans ce rapport. Puisque ce plan constitue à la fois une stratégie fondationnelle et un parcours à long terme qui viendra résoudre les problèmes existants de santé et de bien-être des collectivités, il se veut un document

évolutif, qui permet de réagir aux enjeux nouveaux qui se feront jour éventuellement. Ce plan présente des stratégies d'intervention pour tout le territoire de la Ville, et non des tactiques propres aux quartiers.

Le rôle de la Ville consiste à nouer des partenariats et à coordonner ce plan d'action collectif; les autres mesures prévues dans le plan doivent être réalisées par les directions générales, les services, les partenaires ou les organismes les plus compétents. Autrement dit, la Ville d'Ottawa pourrait adopter certaines mesures, sans toutefois prendre l'entière responsabilité de la mise en œuvre du plan. En outre, le plan ne reprendra pas les travaux qui se déroulent déjà à l'heure actuelle : il viendra plutôt compléter, valoriser et étoffer les travaux qui se déroulent déjà.

Le conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa joue le rôle de comité consultatif pour le Plan de SBEC à Ottawa, qui a été approuvé par le Conseil municipal dans le Rapport 2018 sur l'examen de la structure de gestion publique. Le Comité consultatif a été consulté dans l'établissement des priorités proposées pour ce plan.

Répercussions financières

Le gouvernement provincial ne verse pas de financement propre à certains projets pour permettre aux municipalités de mettre au point le Plan de sécurité et le bien-être dans les collectivités. Il pourrait offrir des occasions de demander des subventions. Le personnel continuera de surveiller toutes les possibilités de financement offertes éventuellement par d'autres ordres de gouvernement. Il n'y a pas de nouveau financement dans le budget municipal pour la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités.

Consultation et avis du public

La collaboration avec les experts sectoriels et les intervenants dans les collectivités, notamment les intervenants qui ont vécu et qui vivent encore l'expérience pertinente, sont la pierre angulaire du processus de consultation. Dans la période comprise entre le 3 mars et le 30 juin 2020, plus de 630 personnes ont exprimé leur avis dans l'élaboration des priorités du Plan de SBEC dans les dialogues en présentiel et en distanciel, dans des présentations sur la trousse d'outil des collectivités, dans des courriels, dans un sondage en ligne, ainsi que dans des anecdotes et des réunions

avec les conseillers municipaux. Le processus de consultation a donné à la collectivité l'occasion de s'assurer que le Plan de SBEC sera consacré aux priorités des résidents d'Ottawa, dont les peuples autochtones, les personnes racialisées, les personnes vivant dans la pauvreté, les résidents des collectivités rurales, de banlieue et urbaines, les francophones, les 2SLGBTQ+, les personnes âgées, les immigrants et les réfugiés, les femmes et les jeunes, les commerces et les entreprises, de même que les organismes qui appuient ces groupes et qui travaillent en collaboration avec eux. Le processus de consultation a commencé avant et s'est poursuivi durant la première vague des fermetures à cause de la COVID-19 et a ravivé l'importance consacrée aux mouvements La vie des Noirs compte et du définancement des forces de l'ordre.

Les commentaires réunis pendant le déroulement des consultations et de la mobilisation sont au cœur des priorités recommandées pour le Plan de SBEC. D'autres sources de données comme les sondages d'opinion, un tour d'horizon des programmes, des services et des initiatives et les données recueillies auprès des différentes sources ont constitué l'information qui a permis de définir et de valider les priorités recommandées.

CONTEXTE

Lois provinciales

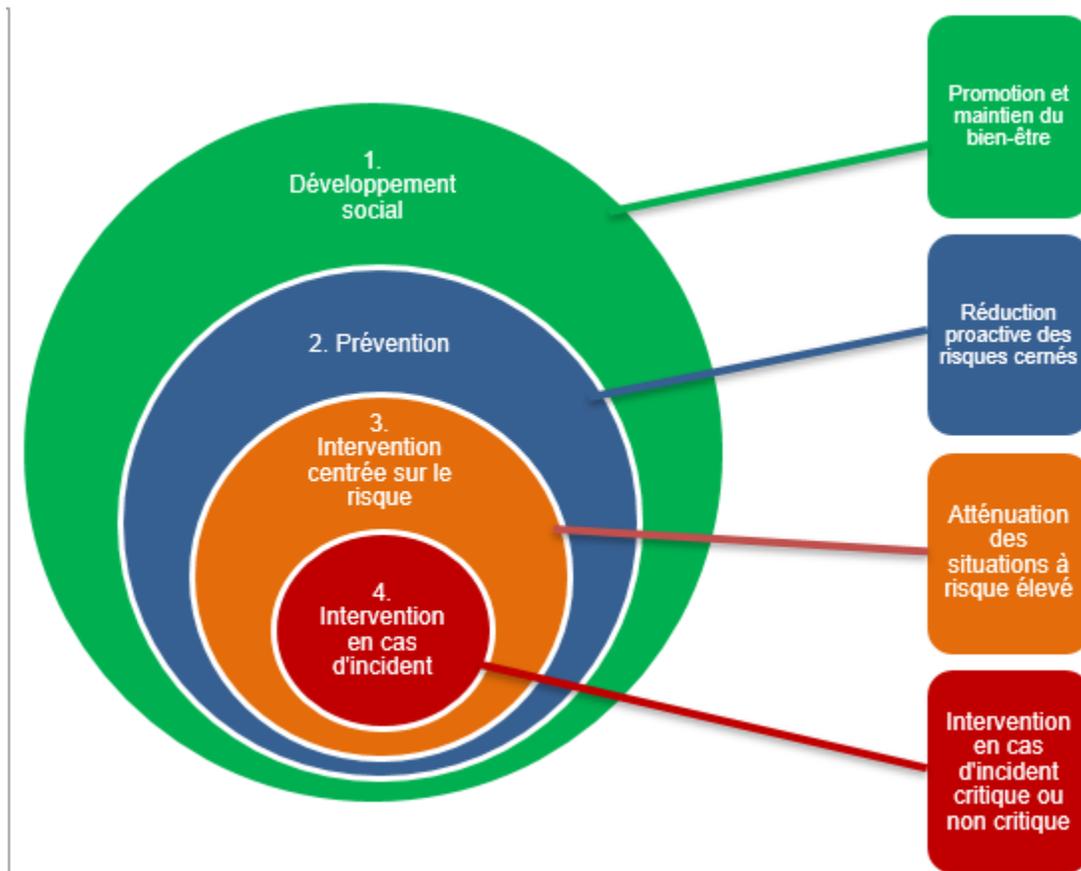
En 2018, la *Loi de 2018 pour plus de sécurité en Ontario* a obligé toutes les municipalités à préparer et à adopter un plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (SBEC). La *Loi de 2019 sur les services policiers* donne les grandes lignes de la teneur du plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités, en tenant compte du fait que l'approche dans la planification de la sécurité et du bien-être des collectivités sera propre à chaque collectivité. Le Plan de SBEC est un outil à long terme qui a une incidence sur les collectivités et qui permet de se pencher sur les grandes priorités sociales, sur les causes explicatives de la criminalité, des dérèglements sociaux et des maladies et qui fait état des objectifs à atteindre grâce à des partenariats multisectoriels.

Le Plan de SBEC sera fondé sur des faits probants et étoffera les travaux déjà menés sur tout le territoire de la Ville, en faisant la promotion des solutions propres à Ottawa

pour faire appel aux ressources et aux infrastructures existantes avec plus d'ingéniosité, d'efficacité et d'efficience. Le Plan de SBEC portera essentiellement sur les priorités locales, fera état des stratégies et des activités qui permettront de respecter ces priorités et comprendra des résultats mesurables. Ce plan tiendra compte des efforts et des investissements pluridisciplinaires à long terme menés pour améliorer les déterminants sociaux de la santé (soit les conditions dans lesquelles les gens naissent, grandissent, travaillent, vivent et vieillissent, par exemple l'éducation, le développement de la petite-enfance, la sécurité alimentaire et la qualité du logement, entre autres) et, partant, pour réduire la probabilité des méfaits et de la victimisation.

Le [Cadre de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités](#) est une ressource essentielle dans l'orientation adoptée pour élaborer le Plan. Le Cadre de la planification trace les grandes lignes de quatre secteurs prioritaires, reproduits dans la figure 1. Voici ces quatre secteurs : 1) le développement social axé sur la promotion et le maintien du bien-être; 2) la prévention axée sur la réduction proactive des risques cernés; 3) l'intervention centrée sur le risque, en donnant la priorité à l'atténuation des situations à risque élevé; 4) l'intervention en cas d'incident, en donnant la priorité à l'intervention en cas d'incident critique ou non critique.

Figure 1: Secteurs prioritaires



La Directive du gouvernement provincial sur les Plans de SBEC tient compte de l'importance et de la valeur de chaque secteur prioritaire, tout en précisant que la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités vise à corriger les causes explicatives de la criminalité, des dérèglements, des méfaits et des maladies. C'est pourquoi les initiatives et les interventions dans le domaine du développement social constituent les moyens probables qui permettent de veiller à maîtriser les risques. Il faut donc mener une intervention collaborative et collective, en plus de tâcher continuellement de réfléchir aux succès des initiatives et de les analyser.

Le Plan de SBEC vise à promouvoir une collectivité inclusive, dans laquelle tous se sentent en sécurité et protégés par un solide filet de sûreté sociale. Ce plan se veut un

plan d'action collectif prévoyant une approche collaborative dans de nombreux secteurs et organismes, qui travaillent dans une communauté de priorités et d'objectifs. Cette approche revêt une importance prépondérante, puisqu'un organisme ou un secteur ne peut pas, à lui seul, résoudre des problèmes aussi complexes, qui réclament une intervention collective.

Le contexte de la Ville d'Ottawa

Les [Priorités proposées pour le mandat du Conseil 2019-2022](#) (ACS2019-ICS-ST-0003) définissent la vision adoptée pour la Ville : Ottawa est non seulement la meilleure ville au Canada pour vivre, travailler et étudier, mais aussi une capitale et une destination qui rayonnent dans le monde entier. Le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités d'Ottawa est défini comme une intervention du projet des Quartiers prospères dans le cadre des Priorités stratégiques.

Le Conseil municipal a approuvé, en octobre 2019 pour Ottawa, la [Feuille de route du Plan de SBEC](#) local (ACS2019-EPS-GEN-0011), qui fait état de la vision, de la mission et des principes directeurs du Plan, ainsi que de l'approche élaborative échelonnée dans la création de ce plan. L'approche élaborative comporte six phases cumulatives, qui sont représentées dans la figure 2; chacune de ces phases apporte des renseignements complémentaires qui viennent préciser l'orientation et qui permettent de mettre au point un plan réaliste et mesurable. Il est essentiel de noter qu'à chacune des étapes de l'élaboration du Plan, on aura l'occasion de consulter le public, qui pourra commenter le processus. L'approche adoptée dans l'élaboration du Plan de SBEC suit un cycle d'amélioration continue, dans lequel la recherche et les données viendront éclairer le processus de planification et permettront d'évaluer continuellement l'efficacité des programmes ou des initiatives et évolueront dans les cas nécessaires en fonction des changements qui interviendront dans le contexte d'Ottawa.

Figure 2: L'approche dans l'élaboration du Plan de SBEC



Le rapport provisoire fait état des travaux réalisés pour les deux premières phases de l'approche adoptée dans l'élaboration du Plan de SBEC, comme l'indique l'illustration ci-dessus, notamment l'analyse des données et l'aperçu du contexte, ainsi que les priorités du Plan de SBEC. Ce rapport, qui constitue la première grande étape dans l'élaboration du Plan de SBEC, vise à établir les priorités pour circonscrire le périmètre du Plan. Il regroupe aussi les résultats de la première phase des activités de la consultation du public qui étayent l'établissement des priorités. Ce rapport donne les grandes lignes du calendrier révisé prévu en raison de la pandémie de COVID-19, pour mieux élaborer les autres composants du Plan de SBEC. On s'attend à ce que la version définitive du Plan de SBEC soit présentée au Comité et au Conseil municipal au quatrième trimestre de 2021.

Même si le Conseil municipal approuve en définitive le Plan de SBEC comme l'exige la loi, on s'attend à ce que les points d'intervention qui émanent des priorités du Plan soient confiés aux directions générales, aux services, aux partenaires ou aux organismes les plus compétents. Le [conseil d'administration de Prévention du Crime Ottawa](#) joue le rôle de comité consultatif pour le Plan de SBEC à Ottawa, selon les

modalités approuvées par le Conseil municipal dans le Rapport 2018 sur l'examen de la structure de gestion publique, en plus d'exprimer, dans le cadre de ce processus, des avis et des commentaires stratégiques.

Le concept du Plan de SBEC est complexe et regroupe un large éventail de thèmes. De concert avec le Comité consultatif du Plan de SBEC, la Ville d'Ottawa a recensé 20 secteurs thématiques pour orienter la phase de l'établissement des priorités. La plupart des thèmes sont extraits du [Cadre de la planification de la SBEC du gouvernement provincial](#) et d'autres ont été définis par le Comité consultatif du Plan de SBEC afin de permettre d'orienter le dialogue à l'échelon local. Les thèmes à l'étude sont exposés dans le tableau 1. On reconnaît que tous ces thèmes sont importants pour la sécurité et le bien-être des collectivités d'Ottawa et que nombre d'entre eux sont intimement liés. Pourtant, il n'est pas pratique d'élaborer un plan de SBEC qui tient compte de tous ces thèmes à la fois. C'est pourquoi les travaux menés à ce jour dans l'élaboration du Plan du SBEC ont essentiellement porté sur l'établissement, à partir de cette liste, des priorités les plus importantes pour le public et pour les intervenants et qui pourront être traitées le plus efficacement qui soit dans la première édition du Plan de SBEC. Le Plan se veut à la fois une stratégie fondationnelle et un parcours à long terme qui est destiné à tenir compte des enjeux de la sécurité et du bien-être des collectivités et à rester assez souple pour réagir aux enjeux nouveaux qui se feront jour éventuellement. Le Plan présentera des stratégies d'intervention pour l'ensemble de la Ville, et non des tactiques propres aux différents quartiers.

Tableau 1: Thèmes à l'étude pour le Plan de SBEC

Thèmes à l'étude pour le Plan de SBEC
Participation à des activités criminelles
Discrimination, marginalisation et racisme
Éducation et perfectionnement des compétences
Violence affective
Emploi
Soutien familial

Thèmes à l'étude pour le Plan de SBEC
Sécurité financière
Sécurité alimentaire
Logement
Santé mentale et fonctionnement cognitif
Sécurité de la mobilité
Santé physique
Comportement prosocial et positif
Questions relatives à l'établissement des nouveaux arrivants
Environnement social et quartier
Réseau d'entraide sociale et isolement social
Violence dans les rues et problèmes liés aux bandes de rue
La consommation de substances
Sécurité des systèmes
Victimisation

Le gouvernement provincial n'offre pas aux municipalités le financement par projet pour élaborer le Plan de SBEC. Il pourrait éventuellement y avoir des occasions de demander des subventions. Le personnel de la Ville continuera de surveiller les possibilités de financement qui pourraient être offertes par d'autres ordres de gouvernement.

Il n'y a pas de nouveau financement prévu dans le budget municipal pour la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités. Le personnel sait que la Ville doit faire preuve de circonspection financière; voilà pourquoi la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités et tous les engagements adoptés pour les interventions se dérouleront dans le respect des orientations budgétaires approuvées

pour ce mandat du Conseil municipal. Les considérations financières pour la mise en œuvre du Plan de SBEC feront l'objet d'un rapport qui sera déposé auprès du Comité et du Conseil municipal.

Outre les exigences des lois, la Ville d'Ottawa a adopté plusieurs politiques, stratégies et outils qui renferment des directives à l'intention du personnel dans l'élaboration et la gestion de projets apparentés au Plan de SBEC. En particulier, le personnel de la Ville se penche sur le Cadre de gestion de projets, sur l'Optique de l'équité et de l'inclusion, sur la Stratégie d'engagement du public, sur la Politique de bilinguisme, sur les ressources pour la promotion de l'accessibilité et sur la Politique sur les communications dans les travaux qu'il consacre au Plan de SBEC.

Répercussions de la COVID-19

En mars 2020, des mesures de distanciation physiques ont été mises en place pendant la COVID-19 afin de protéger la santé et la sécurité de notre collectivité. Ces restrictions nous ont empêchés de poursuivre les activités de consultation de la collectivité en présentiel. C'est pourquoi le gouvernement provincial a adopté, le 14 avril 2020, la *Loi de 2020 sur les mesures de soutien et de protection liées au coronavirus (COVID-19)*, qui permet au solliciteur général de fixer une nouvelle date limite pour l'établissement et l'adoption des plans de SBEC. Le ministère du Solliciteur général travaillera avec l'Association des municipalités de l'Ontario pour fixer une nouvelle échéance adéquate, qui fera l'objet d'un règlement d'application à une date ultérieure.

L'équipe du Plan de SBEC a élaboré une approche révisée dans la consultation pour s'adapter aux répercussions de la COVID-19. Le Rapport de la Feuille de route du Plan de SBEC prévoyait d'achever en avril 2020 toutes les activités de consultation du public et de s'inspirer des commentaires réunis dans le cadre de ces activités afin d'élaborer la version provisoire des priorités du Plan de SBEC. Cette phase de la consultation a été convertie pour se dérouler selon des méthodes en ligne et virtuelles et a été prorogée jusqu'à la fin de juin 2020 pour pouvoir réunir d'autres avis et commentaires.

L'intervention qui se poursuit pendant la COVID-19 réaffirme l'importance d'un plan de SBEC à la fois complet et rigoureux pour aider la collectivité. La version définitive du Plan de SBEC est appelée à être assez souple pour s'adapter aux enjeux nouveaux et

à l'évolution des priorités, par exemple des enjeux constatés durant la crise de COVID-19.

Le calendrier révisé du Plan de SBEC, exposé dans la section Analyse et présenté dans la pièce 1, fait état des délais législatifs et l'approche révisée et prévue pour enchaîner, en 2021, avec la finalisation du Plan de SBEC.

Mouvements La vie des Noirs compte et du définancement des forces de l'ordre

L'[Optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville](#) promeut une ville pour tous, dans laquelle nous tenons compte de l'équité, de la diversité et de l'inclusion dans la planification et la réalisation des programmes et des services pour que notre intervention reste d'actualité, significative et efficace. En outre, la Ville prend des mesures pour corriger les problèmes de racisme systémique en faisant appel à différents moyens, plus précisément le Secrétariat de la lutte contre le racisme. En mettant sur pied ce secrétariat, la Ville reconnaît l'existence du racisme systémique et confirme qu'elle a un rôle à jouer et une responsabilité à assumer pour lutter contre le racisme.

Les événements qui se sont produits à Ottawa et partout dans le monde mettent en lumière la tension entre les communautés raciales minoritaires et la police. Récemment, ces événements ont amené les résidents partout dans le monde à proposer le définancement des forces de l'ordre et à reprioriser le financement consacré aux services de police pour le réinvestir dans la santé mentale et dans les infrastructures sociales. L'[étude publiée sous le titre Blue and Grey, Police Interventions with People with Mental Illness: A Review of Challenges and Responses par l'Association canadienne pour la santé mentale fait état](#) des facteurs qui expliquent traditionnellement que les agents de police soient les premiers intervenants dans les crises de santé mentale et dans les problèmes communautaires. Le [Centre de toxicomanie et de santé mentale](#) réclame une nouvelle orientation dans les soins en cas de crise, dans laquelle l'approche traditionnelle de l'intervention policière dans les crises de santé mentale dans la collectivité serait plutôt remplacée par l'intervention de professionnels de la santé mentale, qui seraient les premiers intervenants.

D'après le rapport intitulé « [Renforcer le filet social au Canada : le rôle des gouvernements municipaux](#) », de la Fédération canadienne des municipalités, les municipalités épaulent les demandes de financement de l'infrastructure sociale (dont les logements, les refuges d'urgence, les transports en commun, la garde des enfants, les loisirs et les bibliothèques) qui étaye la qualité de vie, tout en permettant au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de sortir des structures traditionnelles de l'aide dans le financement social. Le rapport porte sur le besoin grandissant en services sociaux dans 24 collectivités urbaines et sur l'alourdissement du fardeau imposé aux administrations municipales. C'est ce qui explique, pour les résidents, les longues listes d'attente pour avoir accès à des logements abordables; en outre, les résidents doivent se débrouiller avec des paiements d'aide sociale qui ne couvrent pas tous leurs besoins essentiels et peinent à se trouver du travail, à trouver des services de garde ou à s'offrir des programmes de loisirs.

Partout dans le monde et au Canada, les municipalités affrontent la pression de l'opinion publique, qui réclame la réduction de leurs budgets de financement des forces de l'ordre, pour les amener à réaffecter des fonds à l'infrastructure sociale. Les militants des mouvements [La vie des Noirs compte](#) et de [définancement des forces de l'ordre](#) font valoir que les dépenses de 41 millions de dollars par jour consacrées aux forces de l'ordre canadiennes n'ont pas pour effet de créer des collectivités plus sécuritaires et sécurisées, mais qu'il faudrait plutôt réaffecter ce financement à l'amélioration de la sécurité et de la sûreté de la société.

Dans le cadre du déroulement de la consultation sur le Plan de SBEC, les participants ont exposé leur expérience vécue et celle qu'ils vivent toujours dans la violence et le racisme à Ottawa et ont fait part de leurs idées sur les moyens à prendre pour que nous puissions améliorer l'expérience vécue dans la localité. Les participants ont proposé de définancer les forces de l'ordre et de reprioriser le financement consacré aux services policiers pour le réinvestir dans la santé mentale et dans les infrastructures sociales, en particulier pour permettre d'intervenir dans les crises de santé mentale et dans les conflits communautaires. Les commentaires ont mis en lumière les efforts à consacrer pour enrayer le racisme systémique et pour adopter des solutions durables. Les proposants ont laissé entendre que les forces de l'ordre ne devraient pas mener l'intervention dans les crises de santé mentale.

Dans ce dialogue, nous avons recueilli de précieux commentaires sur les lacunes relevées dans la collectivité et se rapportant au racisme, à la santé mentale et aux infrastructures sociales. Ces commentaires ont été intégrés dans l'ensemble des données qui a servi à établir les priorités du Plan de SBEC et entreront en ligne de compte dans l'élaboration des stratégies à adopter pour répondre aux priorités du Plan dans la phase suivante de l'élaboration de ce plan.

S'agissant du mouvement de définancement des forces de l'ordre, le Conseil municipal a des pouvoirs limités pour ce qui est de la taille et du mandat des services de police dans la municipalité en vertu de la *Loi sur les services policiers*. L'avocat général a expliqué dans les détails le rôle de l'administration municipale dans le cadre des services policiers dans la [Réponse à la demande de renseignements OCC 20-15](#). Dans la réponse apportée à la demande de renseignements, on précise qu' « Au moment de préparer le budget global de la Commission, le Conseil n'est pas tenu d'adopter les prévisions de celle-ci; cela dit, la Loi l'empêche d'approuver ou de rejeter des postes précis y figurant. Si la Commission juge que le budget du Conseil est insuffisant pour maintenir un nombre acceptable d'agents ou d'autres employés du corps de police, ou pour fournir à ce dernier du matériel et des installations convenables, elle peut demander à la Commission civile de l'Ontario sur la police de trancher la question en audience. Il convient également de mentionner que la Commission civile de l'Ontario sur la police détient le plein pouvoir d'approuver l'abolition d'un corps de police ou la diminution de ses effectifs si cette opération nécessite le congédiement d'un membre du personnel ». En raison des pouvoirs limités du Conseil municipal dans le processus d'établissement du mandat et du budget des forces de l'ordre, le Plan de SBEC ne permet pas d'adresser des recommandations directes sur le définancement des forces de l'ordre. Les commentaires recueillis relativement au définancement des forces de l'ordre dans la consultation qui a porté sur le Plan de SBEC ont été communiqués au service de police d'Ottawa pour l'aider dans ses prochaines discussions sur le budget et sur le processus.

Dans le cadre de l'évolution du Plan de SBEC, le personnel responsable de ce plan continuera de faire appel au point de vue de la lutte contre le racisme et tâchera de triompher des obstacles fondés sur la race. Il continuera de travailler de concert avec

les initiatives de la Ville se rapportant à la lutte contre le racisme, y compris, sans s'y limiter, au Secrétariat de la lutte contre le racisme.

Collecte et analyse des données

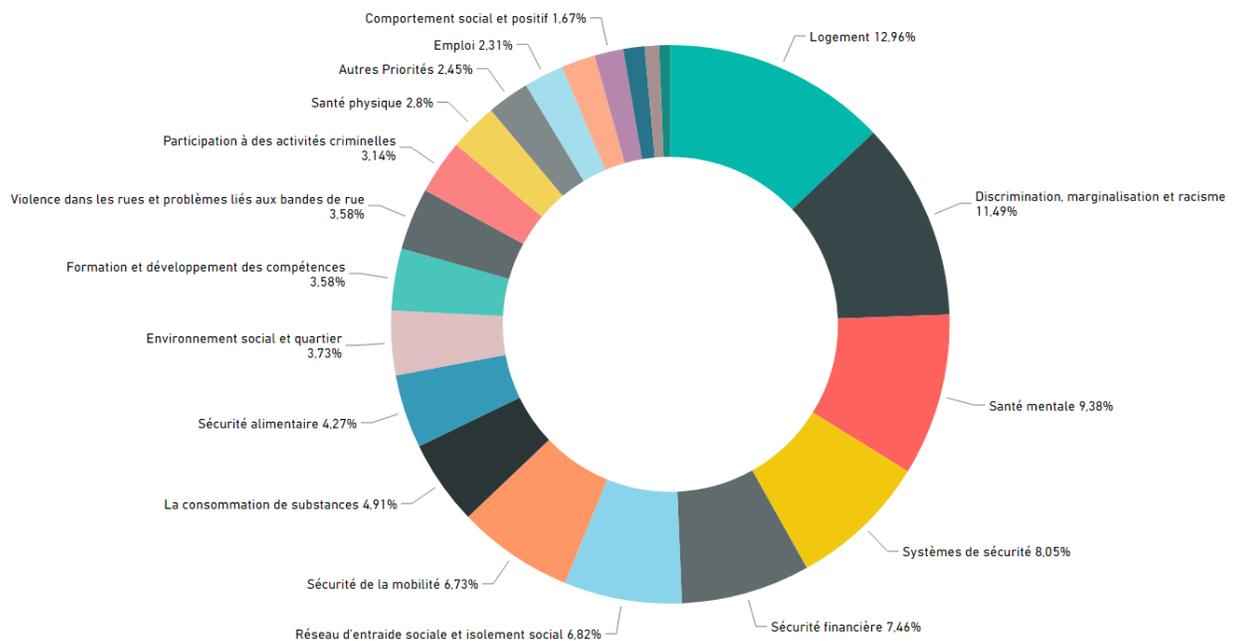
Les sources de données suivantes (ainsi que les commentaires recueillis dans la consultation du public) ont été compilées et analysées afin d'établir les priorités proposées pour le Plan de SBEC. Dans cette section, nous expliquons les méthodes selon lesquelles chaque source de données a été analysée.

Rapport sur « Ce qui a été dit »

La collaboration avec les experts sectoriels et la consultation massive des intervenants dans la collectivité, dont les participants qui ont vécu l'expérience et qui la vivent toujours, ont été la pierre angulaire de la consultation. Le rapport sur « Ce qui a été dit », reproduit dans la pièce 2, fait la synthèse de tous les commentaires réunis dans les activités de consultation des résidents et des intervenants. Dans l'ensemble, plus de 630 résidents et intervenants ont fait part de leurs idées dans la période comprise entre le 3 mars et le 30 juin 2020 dans les dialogues en présentiel et en distanciel, dans les présentations qui ont portées sur la trousse d'outils des collectivités, dans les courriels, dans un sondage et des anecdotes en ligne, ainsi que dans des réunions avec les conseillers municipaux. Le processus de la consultation a été, pour la collectivité, l'occasion d'exprimer son avis afin de veiller à ce que le Plan de SBEC réponde aux besoins des résidents d'Ottawa, dont les peuples autochtones, les groupes en quête d'équité, les personnes racialisées, les personnes handicapées, les résidents vivant dans la pauvreté, les personnes qui vivent dans les collectivités rurales, de banlieue et urbaines, les francophones, les 2SLGBTQ+, les personnes âgées, les immigrants et réfugiés, les femmes et les jeunes, les commerces et les entreprises, ainsi que les organismes qui soutiennent ces groupes et qui interviennent auprès d'eux. Le processus de consultation a commencé avant et s'est poursuivi durant la première vague des fermetures à cause de la COVID-19 et a ravivé l'importance consacrée aux mouvements La vie des Noirs compte et du définancement des forces de l'ordre. Les consultations se sont déroulées selon l'Optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville et la Stratégie d'engagement du public.

Tous les commentaires réunis dans la consultation et exposés dans le rapport sur « Ce qui a été dit » ont été codés selon le thème correspondant, et on a attribué à l'ensemble de la participation un coefficient de pondération égal dans l'analyse. On a fait la synthèse des thèmes et on les a classés pour qu'ils cadrent, dans la mesure du possible, avec les Thèmes à l'étude approuvés par le Conseil et exposés dans le tableau 1. Dans la synthèse, plus les coefficients sont élevés, plus il s'agit d'un thème d'intérêt général pour l'ensemble de données. L'analyse a aussi permis de cerner d'autres thèmes qui ne font pas partie de la liste établie des thèmes à l'étude du Plan de SBEC. La figure 3 fait état du classement des thèmes du Plan de SBEC d'après les activités de la consultation.

Figure 3: Établissement des priorités du Plan de SBEC d'après les activités de consultation



Voici le classement des thèmes du Plan de SBEC d'après les activités de la consultation :

- Logement (12,96 %)

- Discrimination, marginalisation et racisme (11,49 %)
- Santé mentale (9,38 %)
- Changement et sécurité des systèmes (8,05 %)
- Sécurité financière (7,46 %)
- Réseau d'entraide sociale et isolement social (6,82 %)
- Sécurité de la mobilité (6,73 %)
- La consommation de substances (4,91 %)
- Sécurité alimentaire (4,27 %)
- Environnement social et quartier (3,73 %)
- Éducation et perfectionnement des compétences (3,58 %)
- Violence dans les rues et problèmes liés aux bandes de rue (3,58 %)
- Participation à des activités criminelles (3,14 %)
- Santé physique (2,8 %)
- Autres priorités (2,45 %)
- Emploi (2,31 %)
- Victimisation (1,96 %)
- Comportement prosocial et positif (1,67 %)
- Soutien familial (1,23 %)
- Violence affective (<1 %)
- Questions relatives à l'établissement des nouveaux arrivants (<1 %)

Les commentaires exprimés pendant la consultation témoignent de la complexité des enjeux et des liens qui unissent ces enjeux et confirment que les problèmes de sécurité

et de bien-être dans les collectivités sont des responsabilités communes pour tous les membres de la collectivité et réclament l'approche intégrée parmi les partenaires pour se pencher sur les causes explicatives et réaliser les objectifs collectifs. Les grandes priorités qui découlent des résultats de la consultation ont ensuite été regroupées avec les données supplémentaires et les avis recueillis dans la consultation selon les modalités ci-après afin d'établir les priorités définitives recommandées dans ce rapport.

Sondage d'opinion

Hill + Knowlton Strategies a mené un [sondage d'opinion](#) afin de connaître l'avis des participants sur la sécurité et le bien-être des collectivités à Ottawa. Dans ce sondage, on a évalué 19 des 20 thèmes à l'étude. La recherche, qui s'est déroulée en octobre et en novembre 2019, a consisté à sonder en ligne les résidents et à tenir avec les intervenants les entrevues individuelles (en présentiel ou au téléphone). Dans la période comprise entre le 30 septembre et le 8 novembre 2019, 1 677 personnes au total ont participé à ce sondage et huit intervenants, représentant les organismes compétents appelés à intervenir dans l'élaboration du Plan, ont été interviewés. Les personnes qui ont répondu au sondage constituaient un échantillon représentatif de la population d'Ottawa. Les données du sondage et les données réunies auprès des intervenants ont été étudiées distinctement dans l'analyse qui est reproduite dans le [rapport sur le sondage d'opinion](#). Plus de la moitié des personnes sondées (55 %) ont fait affirmativement savoir que la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités permettra d'utiliser les ressources avec plus d'efficience et d'efficacité à Ottawa, et, en définitive, d'accroître le niveau de sécurité et de bien-être dans la collectivité.

Dans le sondage d'opinion, on a demandé aux participants de noter l'incidence, à leurs yeux, de chaque thème sur leur situation, leur quartier et la Ville. D'après les résultats du sondage d'opinion, les cinq grands thèmes qui ont le plus de répercussions, à leurs yeux, sur les participants étaient l'activité criminelle, la violence dans les rues et les bandes de rue, la santé mentale, la sécurité du logement et la santé physique. L'approche appliquée dans ce sondage d'opinion est différente de celle adoptée dans le sondage en ligne, dans lequel on demandait aux participants de faire connaître les enjeux sur lesquels il faudrait d'abord se pencher, relativement à la sécurité et au bien-

être, dans le Plan de SBEC. Puisque ces sondages comportaient des questions différentes, on ne peut pas comparer ni regrouper les ensembles de données. Le sondage d'opinion visait à réunir l'information sur l'opinion du public à propos des répercussions de chaque thème sur leur situation personnelle, dans leur quartier et à Ottawa, ainsi que des renseignements sur les raisons pour lesquelles le public était de cet avis (d'après les médias, l'expérience personnelle ou l'accès aux services, aux programmes et aux initiatives). En règle générale, les résidents sont d'avis que le Plan aura plus d'impact et un impact plus positif sur l'ensemble de la collectivité qu'eux-mêmes et leur famille (soit un impact considérable compris entre 24 % pour les particuliers et 39 % pour la collectivité et un impact positif compris entre 31 % pour les particuliers et 39 % pour la collectivité). Les intervenants interviewés ont affirmé que les éléments essentiels de la sécurité et du bien-être de la collectivité sont intimement liés et ont laissé entendre que l'approche de l'analyse des causes explicatives pour résoudre ces problèmes serait le moyen le meilleur et le plus efficace de triompher de tous ces problèmes. Le Comité consultatif pour le Plan de SBEC était d'accord avec ces affirmations. On s'est ensuite inspiré du sondage d'opinion pour aider à cadrer les questions et à analyser chacun des enjeux en prévision des activités de consultation qui ont suivi.

Selon les commentaires des participants qui ont répondu au sondage d'opinion et d'après le Comité consultatif, bien que les activités criminelles ainsi que la violence dans les rues et les bandes de rue aient des répercussions considérables sur la collectivité, c'est d'abord sur les causes explicatives de ces problèmes qu'il faut se pencher dans le Plan de SBEC, ce qui cadre avec l'un des principes de base du processus de la planification de la SBEC, qui vise les causes explicatives des déterminants sociaux de la santé. Les activités criminelles ainsi que la violence dans les rues et les bandes de rue sont non pas des causes explicatives, mais plutôt les résultats de ces causes; il s'agit par exemple de la pauvreté, de la sécurité du logement, la consommation de substances et de la santé mentale. Le classement et les commentaires réunis grâce au sondage d'opinion ont permis de valider les priorités déterminées d'après les commentaires réunis dans la consultation du public. Ces commentaires permettront aussi d'éclairer l'élaboration du plan d'action dans la phase suivante. Les résultats du sondage d'opinion constitueront éventuellement la base des

indicateurs du rendement qui permettront d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du Plan.

Rapport Ottawa en chiffres

Le personnel responsable du Plan de SBEC a compilé le rapport Ottawa en chiffres (pièce 3) pour donner un aperçu chronologique des réalités d'Ottawa. Ce rapport fait la synthèse des données de base pour Ottawa, dont les statistiques sur la criminalité, les besoins en éducation, l'information sur la santé en général et sur la santé mentale, ainsi que des renseignements sur l'intervention dans l'application des règlements municipaux, entre autres. Ce rapport comprend à la fois une analyse indépendante des données et les données issues des rapports préparés sur des thèmes précis.

Le rapport Ottawa en chiffres regroupe de l'information démographique et les données se rapportant aux thèmes à l'étude dans le Plan de SBEC et aux causes explicatives qui étoffent notre analyse de la situation actuelle et des tendances de l'évolution à Ottawa. Ces données n'ont pas été prises en compte dans la pondération pour établir les priorités du Plan de SBEC. Les tendances relevées dans ce rapport confirment que les priorités retenues constituent en fait des enjeux importants qui influent sur la collectivité.

Tour d'horizon et cartographies du programme

L'équipe du Plan de SBEC a fait un tour d'horizon et a établi la cartographie du programme afin de répertorier, dans la collectivité, les programmes et les services existants qui étayent les différents aspects de la sécurité et du bien-être dans les collectivités.

Les priorités ont été validées dans des discussions avec les directions générales pour s'assurer que les priorités du Plan de SBEC cadrent avec les grandes initiatives municipales et permettent d'éviter le recoupement des efforts. Au niveau des collectivités, on se penchera aussi sur les plans à mesure que le Plan de SBEC est élaboré (soit les équipes intégrées des services de quartier, les équipes d'intervention de quartier du SPO et le Cadre de développement communautaire).

Les données réunies dans ce tour d'horizon et dans cette cartographie du programme n'ont pas été prises en compte dans la pondération pour établir les priorités du Plan de SBEC; toutefois, elles apportent de l'information qui permet d'analyser et de vérifier la situation actuelle des enjeux prioritaires dans le contexte d'Ottawa. Ces données viendront étayer les étapes suivantes du processus de planification de la SBEC et joueront un rôle décisif dans le recensement des lacunes dans les secteurs prioritaires. Ces travaux permettront de s'assurer qu'il n'y a pas de recoupement des efforts dans l'élaboration du Plan de SBEC. Jusqu'à maintenant, le personnel a compilé un répertoire de plus de 2 680 programmes et services offerts à Ottawa par l'entremise des partenaires de la Ville et des collectivités. On continuera d'évaluer ces questions pendant toute la durée du processus d'élaboration afin de cerner tous les changements.

La COVID-19 a eu un profond retentissement sur de nombreux programmes et services collectifs. C'est pourquoi de nombreux programmes et services ont été soit réduits considérablement afin de respecter les protocoles de sécurité pendant la COVID-19, soit annulés ou ramenés à des formats virtuels. Malheureusement, les formats virtuels créent souvent d'autres obstacles pour les résidents, par exemple ceux qui n'ont pas accès à la technologie numérique. Ces incidences entreront en ligne de compte pendant l'évaluation des lacunes qui sera menée dans la phase suivante de l'élaboration du Plan.

Initiatives actuelles

Selon l'un des principes de base du processus de la planification de la SBEC, ce processus étoffera les travaux déjà menés dans l'ensemble de la Ville en faisant la promotion des solutions propres à Ottawa et en faisant appel, avec plus d'ingéniosité, d'efficacité et d'efficience, aux ressources et aux infrastructures existantes. L'équipe du Plan de SBEC a étudié et élaboré les relations avec les initiatives se rapportant à la sécurité et au bien-être dans les collectivités et poursuivre les discussions pour s'assurer que le Plan de SBEC est cadré. Voici, entre autres, les initiatives, les travaux de recherche et les programmes liés à ce plan :

- [Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance;](#)
- Secrétariat de la lutte contre le racisme;

- Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa;
- Plan stratégique de la Ville d'Ottawa;
- Programme de subventions pour le développement économique communautaire;
- [Tout le monde compte : Dénombrement ponctuel de 2018 à Ottawa;](#)
- Groupe de travail sur les besoins humains;
- Équipes intégrées de services dans les quartiers;
- [Étude de recherche relative à la santé mentale dans la communauté noire d'Ottawa;](#)
- [Appels à la justice à l'issue de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;](#)
- [Plan officiel;](#)
- [Plan relatif aux personnes âgées de la Ville d'Ottawa 2020-2022;](#)
- [Initiative pour les enfants et les jeunes d'Ottawa;](#)
- [Plan d'action communautaire d'Ottawa : Stratégie globale en matière de santé mentale et de toxicomanie – Accent sur les opioïdes;](#)
- Équipes d'intervention dans les quartiers du Service de police d'Ottawa;
- Équipe d'intervention de Santé publique Ottawa auprès des grappes dans les quartiers;
- [Plan de reconcili-Action de Santé publique Ottawa;](#)
- [Protéger la santé de notre communauté | Stratégie de Santé publique Ottawa 2019-2022;](#)
- [Stratégie et Plan d'action relatifs au développement économique en milieu rural;](#)
- [Plan stratégique de sécurité routière;](#)

- Rapport sur la situation de la santé mentale à Ottawa pendant la pandémie de COVID-19;
- Coalition Ici, pour tous; et
- [Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres](#).

Tour d'horizon municipal

Pour éclairer le processus d'établissement du Plan de SBEC, le personnel a procédé à l'examen des municipalités ontariennes et canadiennes qui ont établi un plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités ou un plan de type comparable. Cet examen a apporté de l'information sur le processus d'élaboration du Plan, sur les activités de consultation du public, sur les grands thèmes de leurs plans, sur les stratégies de mise en œuvre, sur la gouvernance et sur la mesure du rendement.

Activités de consultation précédentes de la Ville

Nous avons analysé les activités précédentes de consultation menées par d'autres directions générales de la Ville (notamment dans le cadre de la Stratégie de logement et de lutte contre l'itinérance et de la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres, entre autres) afin de prendre connaissance des commentaires se rapportant aux priorités du Plan de SBEC. Dans l'ensemble, nous avons examiné 28 rapports de consultation afin d'extraire les thèmes et l'information permettant d'éclairer l'élaboration du Plan de SBEC.

Comité consultatif pour le Plan de SBEC

Le Comité consultatif et le [conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa \(PCO\)](#), constitué en vertu du Rapport sur la gouvernance de 2018, se sont réunis à six reprises depuis le lancement de l'initiative du Plan de SBEC d'Ottawa en juin 2019 afin d'exprimer leur avis stratégique et de faire des commentaires sur l'établissement des priorités du Plan de SBEC. Le 26 juin 2019, on a modifié le mandat du Prévention du crime Ottawa pour lui attribuer la responsabilité en tant que Comité consultatif pour le Plan de SBEC auprès du conseil (ACS2019-CCS-CPS-0005). PCO a élargi sa

composition pour veiller à respecter les exigences des lois et pour tenir compte des questions liées aux enjeux de la sécurité et du bien-être dans les collectivités.

Le Comité consultatif est d'accord avec les priorités exposées dans ce rapport et proposées pour le Plan de SBEC. Il préconise de mettre l'accent, dans le Plan de SBEC, sur les causes explicatives de la sécurité et du bien-être. Les membres considèrent que le Plan du SBEC est à la fois une stratégie fondationnelle et un parcours à long terme qui permettra de valoriser le travail exceptionnel qui se déroule déjà dans la collectivité; ce plan sera assez souple pour permettre de réagir aux enjeux nouveaux qui se feront jour. Nous avons tenu compte, dans les recommandations de ce rapport, des commentaires du Comité consultatif.

ANALYSE

Priorités du Plan de SBEC

Il est évident, d'après les consultations du public et des intervenants, que tous les thèmes à l'étude (figure 3) sont importants pour la sécurité et le bien-être de la collectivité et que nombre de ces thèmes sont intimement liés, de sorte qu'une amélioration apportée dans un secteur fait rejaillir des bienfaits sur au moins un des autres thèmes ou sur nombre d'entre eux. Ceux qui ont participé à nos activités de consultation ont aussi insisté sur l'importance de se pencher sur les causes explicatives, et non de mettre au point des solutions pansements à court terme. Il n'est pas viable de faire état, dans le Plan de SBEC, de tous les thèmes à la fois avec efficacité et efficience. C'est pourquoi nous avons retenu cinq priorités pour le premier Plan de SBEC. Ces cinq priorités permettront de se pencher sur les causes explicatives les plus impérieuses notées par ceux qui ont participé à nos activités de consultation pour ce qui est de la sécurité et du bien-être. L'on s'attend à ce que l'étude de ces causes explicatives fasse rejaillir des bienfaits sur d'autres aspects de la sécurité et du bien-être des collectivités. Le [Cadre de la planification du gouvernement provincial](#) précise que « [L]es collectivités qui investissent massivement dans le développement social en établissant des facteurs de protection par l'entremise d'améliorations dans des domaines comme la santé, l'emploi et les taux d'obtention de diplôme connaîtront les avantages sociaux de s'attaquer aux causes profondes de la criminalité et du désordre social. » Les priorités recommandées visent expressément à corriger les iniquités du

ystème et à apporter des bienfaits aux résidents qui sont le plus touchés ou qui sont le plus vulnérables. Les priorités ont été validées auprès du Comité consultatif pour le Plan de SBEC avant de finaliser ce rapport. L'élaboration des priorités du Plan de SBEC a été guidée par [la vision, la mission et les principes directeurs du Plan de SBEC](#), qui ont été approuvés par le Conseil municipal.

Les cinq priorités recommandées pour le Plan de SBEC d'Ottawa s'inspirent des commentaires recueillis pendant les activités de consultation. Les priorités comprennent une priorité relative au processus, qui permettra d'étayer et d'intégrer les activités prévues dans les quatre priorités relatives à l'intervention, que nous décrivons ci-après.

Priorité relative au processus :

a. Systèmes intégrés et simplifiés

Priorités relatives à l'intervention :

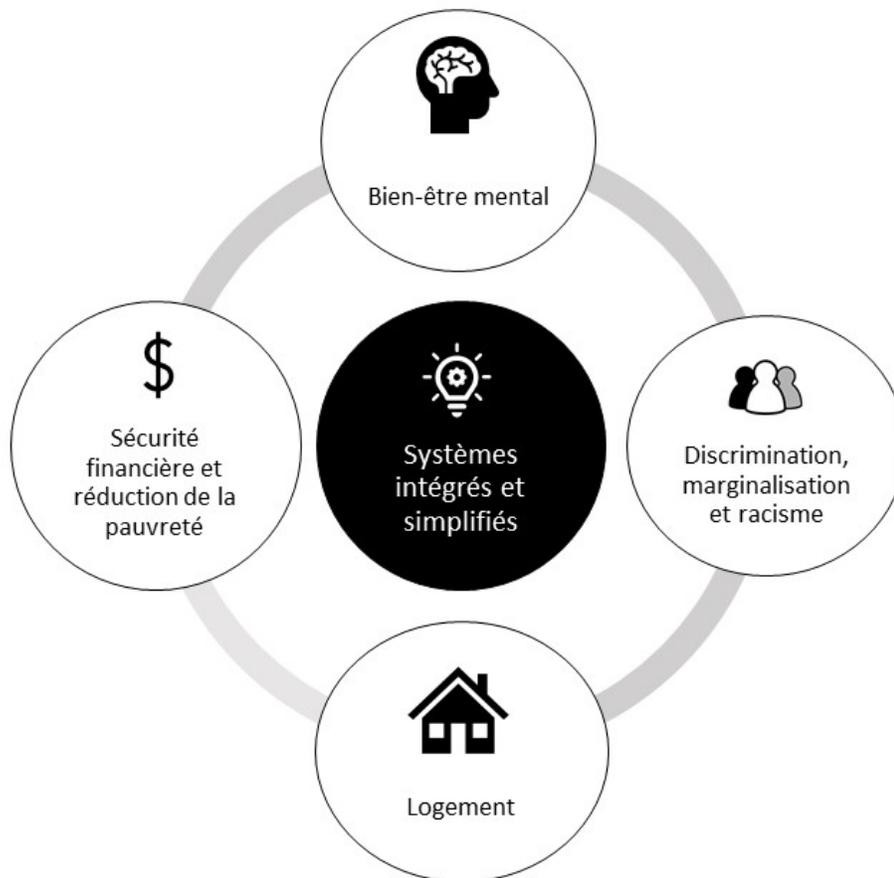
b. Discrimination, marginalisation et racisme

c. Sécurité financière et réduction de la pauvreté

d. Logement

e. Bien-être mental

Figure 4 : Priorités du Plan de SBEC



Nous donnons ci-après plus de détails sur les priorités recommandées, en plus de reproduire la synthèse des données qui étayent ces priorités et les thèmes communs entendus pour chaque thème.

a. Systèmes intégrés et simplifiés

Les résidents comme les intervenants réclamaient des systèmes mieux intégrés et simplifiés, dans lesquels nous pourrions travailler ensemble en équipe, veiller à ce que les services soient plus accessibles et simplifier les systèmes pour tous. Cette priorité

relative au processus est un élément central qui étaye et intègre les interventions menées dans les quatre priorités d'intervention exposées ci-après.

Les systèmes intégrés et simplifiés constituent les moyens grâce auxquels les organismes travaillent de concert pour réaliser leurs programmes et leurs services; il s'agit entre autres de la communication, des processus, des politiques et du financement dont ont besoin les organismes d'Ottawa pour rehausser la collaboration, la planification et l'intervention. Dans les résultats de la consultation, 8 % des répondants ont donné à ce thème la quatrième priorité. En outre, les facteurs qui appartiennent à cette catégorie ont été constamment repris par les répondants, qui ont fait savoir qu'il s'agissait d'une lacune dans chacune des autres grandes priorités. Il n'était pas question, dans le sondage d'opinion, des systèmes intégrés et simplifiés.

Les thèmes évoqués pour ce sujet portaient entre autres sur les besoins en ressources des équipes dans les collectivités et sur l'inefficacité des systèmes sociaux. Dans la dernière partie des activités de consultation, nous avons constaté que les commentaires étaient plus nombreux à propos du rôle de la police. Ces commentaires s'expliquent par les événements qui se sont produits aux États-Unis après le décès de George Floyd, assassiné par un agent de police. La confiance perdue, le définancement, la militarisation et la victimisation sont les thèmes et les sentiments prépondérants qui se sont fait jour dans les réponses. Les participants ont aussi laissé entendre qu'il est préférable de recourir à des professionnels de la santé mentale, plutôt qu'aux forces de l'ordre, pour répondre aux appels en cas de crise de santé mentale.

Les enjeux qui se répercutent sur la sécurité et le bien-être des collectivités sont souvent complexes et obligent différents partenaires à mener une intervention, des efforts et des activités collectifs. Les résidents comme les intervenants ont fait observer qu'une mutation de la culture est nécessaire afin de corriger les problèmes systémiques, d'éliminer les obstacles et de supprimer les structures verticales parmi les organismes d'intervention communautaire, ce qui permettra de rehausser les partenariats dans les collectivités et d'offrir les programmes et les services avec plus d'efficacité et d'efficience. Nous avons changé l'appellation de cette priorité en remplaçant « Sécurité des systèmes » par l'expression « Systèmes intégrés et

simplifiés » afin de mieux tenir compte des buts et des objectifs évoqués par ceux qui ont participé à la consultation.

Les répondants ont fait savoir qu'il fallait élaborer un modèle de gouvernance des données pour recueillir, archiver, mettre à jour et publier les données dans l'intérêt de l'élaboration et de la réalisation des programmes. En outre, les participants ont recommandé de mettre au point des outils et des services faciles à utiliser pour permettre à la collectivité d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions exceptionnelles. Dans les commentaires, ils ont laissé entendre qu'une approche à plusieurs volets dans l'élaboration et la mise en œuvre stratégiques de la politique, des programmes et des services permettra d'harmoniser les buts et les objectifs, de réduire les recoupements, d'éliminer les lacunes et d'améliorer l'efficacité des soins offerts à la collectivité. Les intervenants ont recommandé d'instituer un processus concerté de gestion des cas parmi les différents organismes, ce qui ferait rejaillir des bienfaits sur ceux qui offrent les services comme sur ceux qui y ont accès. Les intervenants ont aussi fait savoir qu'une amélioration de la coordination et de la collaboration entre les services fortifierait l'empreinte collective dans les priorités définies pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités et permettrait de déployer les ressources avec plus d'efficacité et de se penser sur les enjeux nouveaux. Les participants ont fait observer qu'il faudra prévoir un financement durable pour assurer la longévité des programmes et des services dans la collectivité, tout en veillant à ce que le financement soit réparti parmi les alliances qui adoptent une approche collaborative dans les services à offrir.

On souhaite que le modèle projeté du Plan de SBEC permette d'appliquer des processus souples et axés sur l'intervention afin de recenser un large éventail d'enjeux dans les collectivités et les systèmes qui influent sur la sécurité et le bien-être à Ottawa et d'intervenir dans ces enjeux. Comme l'indique le Cadre de la planification du gouvernement provincial, il faudrait mettre l'accent sur les solutions proactives en amont afin de maîtriser l'accroissement de la demande dans les services en cas d'urgence et de crédit. La collaboration parmi les partenaires de la collectivité est essentielle afin d'éclairer le recensement des enjeux, de connaître l'avis des chefs de file de la collectivité, d'apporter des compétences, de participer aux solutions et de mesurer les progrès et les réalisations et d'en rendre compte.

Dans le cadre de l'élaboration de cette priorité proposée, le personnel de la Ville tiendra compte des leçons apprises dans le cadre des activités du Groupe de travail sur les besoins humains et qui permettront de nouer avec succès des partenariats communautaires pour analyser des enjeux nouveaux de la COVID-19.

b. Discrimination, marginalisation et racisme

Dans les activités de consultation du public, la discrimination, la marginalisation et le racisme étaient la priorité pour 11,49 % des répondants. On a donné le plus souvent la priorité aux femmes, aux LGBTQ, aux personnes racialisées et aux jeunes. La discrimination, la marginalisation et le racisme se sont inscrits au septième rang dans le sondage d'opinion : 48 % des répondants ont fait savoir qu'il s'agissait d'une priorité.

Pendant la durée de la consultation, la nécessité de mieux promouvoir les services et les programmes, l'amélioration de la coordination parmi les fournisseurs de services et l'amélioration de la consultation auprès des groupes divers et marginalisés faisaient partie des thèmes liés à ce sujet. Les participants ont largement fait part, dans la consultation en ligne, de l'expérience vécue et de l'expérience qu'ils vivent dans la discrimination, dans la marginalisation et dans le racisme. Les participants dont les revenus sont faibles ou qui vivent dans la pauvreté ont fait part de l'expérience qu'ils vivent dans la collectivité quand ils sont victimes de préjugés et de discrimination. Nous avons reçu des commentaires sur le racisme contre les Noirs, sur les relations avec la police et sur le modèle de surveillance policière, sur le définancement des forces de l'ordre et sur l'investissement à consacrer aux services sociaux pour résoudre les problèmes des causes explicatives. Les anecdotes sur l'expérience vécue et sur l'expérience que l'on vit ont mis en lumière les liens entre cette priorité et le rôle qu'elle joue comme cause explicative qui se répercute sur les autres thèmes à l'étude, par exemple l'emploi, le bien-être mental et la victimisation.

La collectivité autochtone a fait part de ses réflexions sur les thèmes se rapportant aux préjugés intergénérationnels et aux relations antérieures et continues avec le gouvernement. Aux yeux de cette collectivité, il est essentiel que dans l'élaboration du Plan de SBEC, la Ville continue de faire fructifier les relations avec les partenaires autochtones de la localité et que les principes et les engagements adoptés dans le Plan d'action de réconciliation de la Ville d'Ottawa et dans le Rapport de l'Enquête nationale

sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées soient pris en compte dans le plan d'action de la SBEC.

L'équipe du Plan de SBEC continuera de travailler de concert avec le nouveau Secrétariat de la lutte contre le racisme, la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres et l'Ottawa Aboriginal Coalition pour mettre au point les objectifs stratégiques et le plan d'action se rapportant à cette priorité.

c. Sécurité financière et réduction de la pauvreté

La sécurité financière a été classée au cinquième rang des priorités par 7,46 % des répondants pendant les activités de consultation. C'est le plus souvent aux femmes, aux LGBTQ, aux personnes handicapées et aux personnes âgées qu'on a le plus souvent attribué cette priorité. La sécurité financière s'est inscrite au treizième rang dans le sondage d'opinion. L'abordabilité du logement et du transport, les perspectives de stabilité du revenu, le salaire vital et les mesures d'aide sociale sont au nombre des thèmes se rapportant à ce sujet. Les répondants ont fait savoir qu'il fallait augmenter le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Des interventions menées pendant la COVID-19 ont permis de connaître les incidences financières attribuables au chômage chronique, surtout parmi les jeunes. L'expérience vécue et celle que l'on vit ont mis en lumière les liens entre ce sujet et les autres priorités attribuées par exemple au logement, à la discrimination, à la marginalisation et au racisme, de même qu'au bien-être mental.

Le [Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance](#) fait état du lien entre la pauvreté et le risque de vivre dans l'itinérance et avec des handicaps mentaux et physiques. Le Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance précise qu'il est deux fois plus probable que les personnes handicapées vivent en deçà du seuil de la pauvreté, ce qui leur fait courir un risque accru d'itinérance. En se penchant sur la sécurité financière et sur la réduction de la pauvreté dans l'étude des causes explicatives dans le Plan de SBEC, l'on s'attend à ce que d'autres aspects de la sécurité et du bien-être dans les collectivités fassent rejaillir des bienfaits dans notre collectivité.

En raison de l'importance qu'ont donnée les répondants à la réduction de la pauvreté, nous avons augmenté la portée de cette priorité, qui porte désormais le titre « Sécurité financière et réduction de la pauvreté ». Les points d'intervention à élaborer dans la phase suivante viseront à combler l'écart avec l'autonomie financière et le bien-être.

L'équipe du Plan de SBEC continuera de consulter la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE) et de se pencher sur les occasions de rehausser les initiatives existantes, par exemple la Stratégie de développement économique en milieu rural et le Plan d'action pour le développement économique, et le Programme de subventions pour le développement économique de la collectivité, afin d'éclairer les points d'intervention projetés. La Direction générale des services sociaux et communautaires participera aussi aux travaux de la DGPIDE dans les quartiers dans lesquels les familles à faible revenu sont nombreuses.

d. Logement

Le logement était la priorité absolue pour 12,96 % des répondants et par presque tous les groupes en quête d'équité qui ont participé aux activités de consultation, et cette priorité l'a souvent largement emporté sur la priorité suivante. Les femmes, les LGTBQ et les personnes âgées ont très souvent fait savoir que le logement était une priorité. Pour 58 % des répondants, le logement est la quatrième priorité dans le sondage d'opinion. Même si les Autochtones n'ont pas donné au logement la priorité absolue dans les activités de consultation qui ont porté sur le Plan de SBEC, il en est question dans le rapport [Tout le monde compte : Dénombrement ponctuel de 2018 à Ottawa](#) : d'après ce rapport, 24 % des personnes qui vivent dans l'itinérance s'auto-identifient comme des Autochtones.

L'accessibilité et l'abordabilité étaient du nombre des thèmes dont on a fait état relativement au logement. Les participants ont noté qu'il fallait prévoir d'autres moyens de transport pour établir la liaison entre le logement d'une part et l'emploi et les loisirs d'autre part, écourter la liste d'attente dans le domaine du logement et répondre aux besoins des itinérants. Font partie des autres enjeux dont il a été question, l'accès aux places vertes, les quartiers et les collectivités accessibles en moins de 15 minutes, ainsi que le processus adopté par la Ville pour consulter les résidents à propos des

nouveaux projets d'aménagement. Les participants ont fait savoir qu'il n'y avait pas, dans le domaine du logement, de stratégie pour mettre au point différentes options pour des logements abordables et subventionnés, au lieu de construire des immeubles neufs et chers.

En déclarant récemment l'[État d'urgence et de crise dans le logement abordable et l'itinérance](#), le Conseil lance une invitation et pose le fondement du relèvement des efforts afin d'améliorer la situation du logement dans le cadre du [Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance](#), du Plan officiel, du zonage inclusionnaire et du concept des quartiers accessibles en moins de 15 minutes, de même que dans les projets connexes comme les régimes réglementaires approuvés par le Conseil municipal dans l'Étude sur les logements locatifs. Ces stratégies et initiatives existantes constituent une approche globale et rigoureuse pour étudier le spectre du logement social. Au moment d'écrire ces lignes, le personnel ne s'attend pas à ce que le Plan de SBEC comprenne d'autres points d'intervention ni d'autres stratégies se rapportant directement au logement, ce qui fortifie le principe voulant que le Plan de SBEC complète, valorise et étoffe les travaux qui se déroulent déjà, sans se recouper avec les initiatives existantes. Toujours est-il que cette priorité pourrait profiter des travaux qui portent sur les autres priorités, puisqu'elles visent à se pencher sur les causes explicatives qui se répercutent sur le secteur du logement, par exemple le bien-être mental, les systèmes intégrés et simplifiés, ainsi que la sécurité financière et la réduction de la pauvreté. De plus, le logement sera un indicateur important du rendement, lorsque le personnel mettra au point le plan d'évaluation de la SBEC en partenariat avec la DGSSC et d'autres intervenants à partir des matrices existantes. Le Plan de SBEC est destiné à être souple et permettra d'intervenir pour répondre aux besoins nouveaux qui devraient se faire jour dans le domaine du logement pendant la mise en œuvre du Plan.

e. Bien-être mental

Pour 9 % des répondants pendant les activités de consultation, la santé mentale et le fonctionnement cognitif constituent une priorité. Ce sont les femmes, les LGBTQ et les personnes racialisées qui ont le plus souvent indiqué qu'il s'agissait d'une priorité. Les problèmes de santé mentale sont jugés absolument prioritaires aux yeux de plus de

61 % des résidents et par le tiers, dans l'ensemble, de ceux et celles qui ont participé au sondage d'opinion.

Pendant la consultation, il a été question, dans les thèmes, de la nécessité de mieux faire connaître les programmes et les services offerts, de l'aide à toutes les étapes de la crise dans la santé mentale, de l'orientation et de l'aide dans la réduction des méfaits, du soutien social et de la sécurité personnelle. Les participants ont aussi fait savoir qu'il fallait consacrer d'autres travaux pour mobiliser les organismes et fortifier le leadership de la Ville dans le domaine de la santé mentale et du bien-être. Les participants se sont exprimés dans les commentaires qui ont surtout porté sur le racisme contre les Noirs, en insistant pour reprioriser le financement consacré au budget des forces policières, pour le réaffecter aux services sociaux et aux programmes de bien-être afin de corriger les causes explicatives comme la programmation de la santé mentale. Des commentaires laissaient entendre qu'il fallait réévaluer le rôle des forces policières dans l'intervention en cas de crise de santé mentale dans la collectivité et que les professionnels compétents de la santé mentale devraient d'abord intervenir dans ces situations.

Compte tenu des enjeux jugés essentiels par le public dans cette catégorie, nous avons renommé cette priorité pour plutôt l'appeler le « bien-être mental ». Les thèmes dont il a été question pendant les activités de consultation sur le Plan de SBEC se rapportaient essentiellement au bien-être mental (dépression, angoisse, résilience et stigmatisation); cependant, il n'y a pas eu de commentaires sur le fonctionnement cognitif (déficits de l'apprentissage et de la mémoire, résolution de problèmes, prises de décisions et attention). Nous avons retranché, dans cette priorité, le fonctionnement cognitif, puisqu'il n'en a pas été question dans les commentaires de la consultation.

Les participants ont noté que la cause explicative des problèmes de bien-être mental était un facteur essentiel pour d'autres éléments décisifs qui influent sur la sécurité et le bien-être de la collectivité. Quand il a été question du bien-être mental, les participants ont parlé de l'interconnexion de la santé mentale et la consommation de substances.

Selon le [Plan d'action communautaire d'Ottawa](#), les gens éprouvent couramment, de front, des troubles de santé mentale et la consommation de substances. Le Plan d'action communautaire d'Ottawa précise aussi que le bien-être mental positif, associé

à une amélioration de la santé en général, de la résilience et de la capacité de s'adapter aux difficultés de l'existence, est un facteur de protection important dans la prévention de la manifestation ou de l'aggravation des troubles de santé mentale et la consommation de substances.

Dans la [Stratégie globale sur la santé mentale et la consommation de substance — Accent sur les opioïdes – Résultats de la Consultation](#), l'approche adoptée dans le diagnostic et le traitement n'est pas suffisamment bien intégrée, de sorte que les soins prodigués aux clients sont fractionnés : il faut se rendre chaque fois dans un établissement différent pour les problèmes de santé mentale, la consommation de substances, de santé physique et de services sociaux comme le logement, entre autres. Le rapport de la Stratégie globale sur la santé mentale et la consommation de substances — Accent sur les opioïdes précise aussi qu'en permettant d'intégrer, dans l'ensemble des secteurs, les approches et les pratiques de réduction des méfaits, on pourra éliminer les obstacles, réduire la stigmatisation et offrir des occasions exceptionnelles de mobiliser les populations sur les questions de risque accru de surdoses et des autres méfaits de la consommation de substances. Ce rapport précise que les préjugés se rapportant à la santé mentale et la consommation de substances se répercutent à la fois sur la personne qui est aux prises avec ces problèmes et sur les personnes qui lui sont chères, de même que sur la capacité des organismes à mobiliser des fonds et sur la volonté des dirigeants politiques de défendre ces enjeux. Dans ce rapport, on fait aussi observer la consommation de substances problématique constitue généralement l'un des nombreux problèmes qu'affrontent les clients (et qui peuvent préfigurer d'autres problèmes comme les troubles de santé mentale ou en être le résultat) et sur lesquels il faut se pencher plus globalement.

Parmi les priorités, la consommation de substances s'est classée au huitième rang dans les résultats de la consultation et au sixième dans le sondage d'opinion. Compte tenu de la comorbidité des problèmes de la consommation de substances et de santé mentale exposés ci-dessus, la consommation de substances fera partie des composants de la catégorie du bien-être mental. Le personnel de Santé publique Ottawa est favorable au regroupement de la consommation de substances dans la nouvelle priorité se rapportant au bien-être mental.

Le réseau d'entraide sociale et l'isolement social se sont classés au sixième rang dans les résultats de la consultation et au quatorzième dans le sondage d'opinion. Les jeunes et les personnes âgées ont noté que pendant la pandémie de COVID-19, l'isolement social avait eu une incidence sur leur bien-être mental. On a aussi constaté, dans les activités de consultation, que la stigmatisation se rapportant à la pauvreté et à la discrimination, à la marginalisation et au racisme donnait lieu à l'isolement social et se répercutait sur le bien-être mental. On tiendra compte de l'isolement social dans l'élaboration des points d'intervention pour favoriser le bien-être mental.

Calendrier révisé et prochaines étapes

Nous avons révisé le calendrier pour l'établissement des autres composants du Plan de SBEC afin de tenir compte de la décision du gouvernement provincial de réviser l'échéance fixée pour le Plan de SBEC à cause de répercussions de la COVID-19. La pièce 1 fait état du calendrier privé révisé, qui pourrait réclamer d'autres mises au point lorsque le gouvernement provincial fixera l'échéance définitive. Ce calendrier respecte la Feuille de route originelle du Plan de SBEC approuvée par le Conseil municipal et représentée dans l'approche de l'élaboration du Plan de SBEC dans la figure 2. Il tient compte des composants suivants :

- **Stratégies** : La phase suivante consistera à mener une consultation et des travaux de recherche afin de déterminer les objectifs stratégiques de chaque priorité et les moyens les plus efficaces ou prometteurs de répondre à chacune de ces priorités. Comme nous l'avons mentionné, le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités est un plan d'action communautaire dans lequel la Ville, les organismes communautaires et les résidents ont tous un rôle à jouer; c'est pourquoi le recensement des organismes chargés essentiellement de mener les interventions définies est un volet important de cette phase. Les leçons apprises dans le cadre des initiatives communautaires fructueuses que sont l'Équipe intégrée de services de quartier et le Groupe de travail sur les besoins humains pendant la COVID éclaireront l'élaboration des stratégies du Plan de SBEC en donnant des exemples pour les relations à nouer afin d'éviter les recoupements et de corriger les lacunes.

- **Plan d'évaluation et indicateurs de rendement** : La loi oblige à élaborer, pour le Plan, des indicateurs de rendement et à surveiller le rendement en conséquence. C'est pourquoi le personnel de la Ville mettra au point, durant cette phase, un plan d'évaluation et des indicateurs de rendement avec l'organisme chef de file en cause pour toutes les interventions à mener. Il faudra se rappeler cette évaluation dans l'évaluation des buts et des stratégies.
- **Plan de mise en œuvre** : Le plan de mise en œuvre précisera le déroulement de chacune des interventions, des stratégies ou des initiatives. Chaque organisme chef de file sera responsable des détails de la mise en œuvre de ces propres interventions, stratégies ou initiatives. Le plan de mise en œuvre comprendra la structure de gouvernance proposée pour administrer le plan lorsqu'il aura été approuvé par le Conseil municipal et le calendrier des rapports à soumettre au Conseil sur les progrès accomplis dans les points d'intervention du Plan de SBEC. Le plan de mise en œuvre tiendra également compte des ressources humaines et financières à consacrer à la mise en œuvre des interventions proposées et des solutions qui permettront de mobiliser ces ressources.
- **Approbation du Plan définitif de SBEC** : Le Plan définitif de SBEC sera présenté au Comité des services communautaires et de protection et au Conseil municipal pour étude et approbation avant l'échéance révisée du gouvernement provincial. Les considérations financières de la mise en œuvre du Plan seront présentées au Comité et au Conseil municipal en même temps et entreront en ligne de compte dans le déroulement des délibérations budgétaires de 2021. Le Plan approuvé de SBEC sera ensuite soumis au gouvernement provincial. On commencera à mettre en œuvre le Plan de SBEC lorsque le gouvernement provincial l'aura approuvé; ce plan est destiné à être assez souple pour s'adapter aux changements qui se produiront dans le contexte d'Ottawa ou des modifications qui pourraient se révéler nécessaires d'après les indicateurs de rendement.
- **Consultation du public et des intervenants** : À partir de la fin de l'automne 2020, la prochaine consultation du public et des intervenants

permettra de réunir les avis sur les composants notés ci-dessus. Les équipes de mise en œuvre thématique travailleront en étroite collaboration avec les partenaires de la collectivité pour établir les rôles à terme et pour mettre au point un processus et un calendrier dans la mise en œuvre et l'évaluation continues du Plan de SBEC. Les activités de consultation se dérouleront en faisant appel à plusieurs réseaux et seront remaniées comme il se doit pour tenir compte de l'évolution des procédures de la santé publique relativement à la COVID-19. En raison de l'expérience distincte des peuples autochtones, il est impératif de continuer de consulter les communautés autochtones pour veiller à ce que les peuples autochtones participent aux décisions à prendre afin de nouer de solides relations de confiance, qui sont le fondement du plan d'action. Le conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa continuera de jouer le rôle de comité consultatif pour le Plan de SBEC afin de donner des directives et des conseils stratégiques dans l'élaboration du Plan.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Il n'y a aucune répercussion précise, sur les zones rurales, qui découlent des recommandations de ce rapport. Les collectivités rurales ont été appelées à participer, jusqu'à maintenant, à la stratégie de consultation publique et continueront d'être consultées pendant toute l'élaboration de la durée du Plan même.

CONSULTATION

Le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités est un plan communautaire; c'est pourquoi la consultation massive d'un vaste auditoire est l'une des pierres d'assise de l'élaboration de ce plan. L'équipe du projet du Plan de SBEC s'est inspirée de l'Optique de l'équité et de l'inclusion et de la Stratégie de consultation du public dans la conception des activités de consultation et de sensibilisation. La publicité et la promotion des activités de consultation se sont déroulées dans différents réseaux et ont été inclusives et accessibles.

Le rapport sur ce qui a été dit (pièce 2) fait état de tous les commentaires réunis dans le cadre des activités de consultation des résidents et des intervenants. Dans l'ensemble, au cours de la période comprise entre le 3 mars et le 30 juin 2020, plus de 630

résidents et intervenants ont exprimé leurs idées dans le cadre de dialogues qui ont eu lieu en présentiel et en distanciel, dans les présentations qui ont porté sur la trousse d'outils des collectivités, dans des courriels, dans un sondage et des anecdotes en ligne et dans des réunions avec les conseillers municipaux. À cause de la pandémie de COVID-19, de nombreuses séances en présentiel ont été annulées et remplacées par des séances en distanciel. Nous avons fait appel à l'Initiative : une ville pour toutes les femmes (IVTF) pour organiser les séances dans la collectivité. Nous avons aussi réuni les commentaires sur l'expérience vécue et l'expérience que l'on vit dans l'article de fond du site Web du projet et dans des courriels. Le processus de consultation a commencé avant et s'est poursuivi durant la première vague des fermetures à cause de la COVID-19 et a ravivé l'importance consacrée aux mouvements La vie des Noirs compte et du définancement des forces de l'ordre. Le sondage d'opinion a apporté de précieux renseignements sur ce que pensent actuellement les participants de la sécurité et du bien-être à Ottawa.

Le Comité consultatif, soit le [conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa \(PCO\)](#), s'est réuni à six reprises depuis le lancement, en juin 2019, de l'initiative du Plan de SBEC afin d'exprimer des avis et des commentaires stratégiques sur l'établissement des priorités de ce plan. Le Comité consultatif est favorable aux priorités proposées pour le Plan de SBEC tel qu'elles sont exposées dans le présent rapport. Le Comité consultatif préconise de mettre l'accent, dans le Plan de SBEC, sur les causes explicatives des problèmes de sécurité et de mieux-être. Les membres de ce comité considèrent que le Plan de SBEC est à la fois une stratégie fondationnelle et un parcours à long terme qui permettront de faire fructifier l'excellent travail qui se déroule déjà dans la collectivité; ce plan sera assez souple pour réagir aux enjeux nouveaux qui se feront jour. Nous avons tenu compte des commentaires du Comité consultatif dans les recommandations de ce rapport. Les priorités ont également été validées dans des discussions avec les directions générales de la Ville afin de s'assurer que les priorités du Plan de SBEC cadrent avec les grandes initiatives municipales et pour éviter le recoupement des efforts.

Les activités de consultation ont été annoncées aux fournisseurs de services, aux organismes et aux représentants élus de la localité inscrits dans la liste des destinataires de l'ensemble du territoire de la Ville. Nous avons pris soin de nous

assurer que cette liste regroupait les organismes et les intervenants liés à un large éventail de profils démographiques et de populations vulnérables. Nous avons reproduit cette information dans les infolettres et les courriels destinés aux intervenants et dans les pages Web. En outre, le personnel de la Ville a annoncé ces activités au public sur les comptes de réseaux sociaux de la Ville, dans un communiqué de presse et dans des affiches posées dans tous les centres communautaires, dans tous les centres du service à la clientèle et dans toutes les bibliothèques de la Ville.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Aucune entrave d'ordre juridique n'est associée aux recommandations du présent rapport.

La Loi sur les services policiers prévoit des exigences s'appliquant à l'élaboration du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités (Plan de SBEC), ainsi qu'à la composition du comité consultatif. La stratégie décrite dans le présent rapport a été établie selon ces exigences légales. Le personnel a indiqué que le conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa, qui agit comme comité consultatif pour le Plan de SBEC, avait augmenté son effectif conformément au paragraphe 145 (3) de la Loi. La Loi exige aussi que la préparation du Plan de SBEC se fasse en consultation avec le comité consultatif, les membres du public, notamment les jeunes, les membres des groupes racialisés et des collectivités inuites, métisses et de Première Nation, ainsi que les organismes communautaires, notamment les organismes inuits, métis et de Première Nation et les organismes communautaires qui représentent des jeunes ou des membres des groupes racialisés (paragraphe 145 (6) de la Loi). De plus, la Loi exige à l'article 146 que le Plan de SBEC détermine les facteurs de risque dans la municipalité et précise ceux auxquels la municipalité accordera la priorité en vue de leur réduction. Le présent rapport indique les priorités sélectionnées après consultation des membres du public et des groupes communautaires sur le territoire de la Ville d'Ottawa.

En ce qui concerne la date limite prévue pour l'adoption du Plan de SBEC dans sa version définitive, soit le 14 avril 2020, la promulgation de la *Loi de 2020 sur les mesures de soutien et de protection liées au coronavirus (COVID-19)* a eu pour effet de modifier la *Loi sur les services policiers*, de sorte que le gouvernement provincial a eu la latitude de reporter l'adoption des plans de SBEC à une date limite ultérieure au 1er

janvier 2021. Comme il est écrit dans le présent rapport, la sollicitrice générale a précisé que son bureau collaborerait avec l'association des municipalités de l'Ontario pour fixer par règlement une nouvelle date limite.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Nous avons recensé les répercussions sur les risques relativement à ce rapport et nous les avons expliquées dans le rapport; ces répercussions sont gérées par le personnel compétent.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement provincial ne s'était pas engagé à financer ce projet. Toutes les répercussions financières se rapportant à cette phase du projet seront absorbées dans les budgets de fonctionnement 2020 et 2021 de la Direction générale des services de protection et d'urgence.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Les recommandations de ce rapport n'ont aucune répercussion sur l'accessibilité. Il sera tenu compte de l'accessibilité pendant l'élaboration du Plan de SBEC. Le personnel de la Ville a consulté le Bureau de l'accessibilité. Nous avons donné l'information au Comité consultatif sur l'accessibilité sur les modalités de participation aux activités de consultation, et nous avons présenté à ce comité, en juin 2020, le compte rendu sur le Plan de SBEC. Le personnel chargé du Plan de SBEC continuera de consulter le Comité consultatif sur l'accessibilité dans le cadre des activités de consultation projetées.

RÉPERCUSSIONS SUR LA TECHNOLOGIE

Les recommandations de ce rapport n'ont aucune répercussion sur la technologie.

PRIORITÉS POUR LE MANDAT DU CONSEIL

Le Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités est une activité stratégique de la priorité des Quartiers prospères parmi les Priorités stratégiques du Conseil pour la période de 2019-2022.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Pièce 1 – Calendrier révisé du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités

Pièce 2 – Rapport sur ce qui a été dit

Pièce 3 – Ottawa en chiffres

SUITE À DONNER

Le personnel du Plan de sécurité et de bien-être dans les collectivités s'occupera des prochaines étapes de l'élaboration de ce plan, dont fait état la Feuille de route du Plan de SBEC approuvée par le Conseil municipal et révisée et décrite dans ce rapport, en plus de mettre en œuvre toutes les directives qui lui seront données dans le cadre de l'étude de ce rapport.